



2025/04-11

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL du 07 AVRIL 2025

Date de convocation : 01/04/2025

Date d'affichage : 01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 1^{er} avril 2025 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, Mme ENEE, M. MAURICE, M. DIGAIRE, Mme LOZACH, Mme SCHEMBRI, M. BALLOT, Mme REUSSARD, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : M. ARDITTI à Mme CHABRIT
Mme RAYSSEGUIER à M. SCHWEIZER

Absent non excusé : M. SIMON

Ouverture du Conseil à 19h30

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Madame CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE POUR LE PROJET DEPLOIEMENT DE LA VIDEOPROTECTION

Mme le Maire propose de solliciter la modification de soutien financier auprès du Département concernant l'extension des dispositifs de vidéoprotection avec l'implantation de 13 caméras sur 3 zones, ainsi que l'enregistrement des images au Centre de Supervision Départemental du Val d'Oise (CSD VO) pour un montant de 267 289,75 € HT.

Cette nouvelle demande de subvention est à hauteur de 35 % soit un montant de 93 551 € H.T. avec raccordement CDS VO qui remplace la subvention de 30 % soit 72 222 € H.T.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile de France n° CR 10-16 en date du 21 janvier 2016 concernant le dispositif "Bouclier de Sécurité" en faveur de l'équipement des polices municipales et intercommunales et de la vidéoprotection dont les modalités d'organisation ont été adoptées par délibération n° CP16-132 du 18 mai 2016,

Vu la délibération du Conseil Départemental Val d'Oise approuvant la mise en œuvre d'une stratégie départementale globale nommée "Bouclier de Sécurité",

Vu l'arrêté de la préfecture du Val d'Oise N° 2024-0728 portant autorisation d'exploitation d'un système de vidéoprotection,

Vu l'arrêté préfectoral N° A 23 175 FIL du 26 juin 2023, portant attribution de subvention à la COMMUNE DE SERAINCOURT, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux exercice 2023 (DETR – ETAT),

Vu la délibération N° CP2023-117 du 29 mars 2023, de la Région Ile-de-France ayant décidé de soutenir la COMMUNE DE SERAINCOURT pour la réalisation de l'opération de création de son dispositif de vidéoprotection (référence dossier n "EX063829),

CONSIDÉRANT que le projet de déploiement de la vidéoprotection est une mesure adaptée à titre préventif et répressif en matière de tranquillité publique et de sécurité sur la commune, il convient de mobiliser les partenaires financiers à hauteur maximum des financements possibles.

CONSIDERANT que le total des aides publiques directes ne peut excéder 80% du montant total de la dépense subventionnable du projet.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la modification du soutien financier auprès du Département du Val d'Oise pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide

Article 1 : **D'APPOUVER** le projet de la vidéoprotection.

Article 2 : **D'AUTORISER** le Maire à solliciter auprès du Département au titre du bouclier de sécurité – vidéoprotection.

Article 3 : **D'AUTORISER** le Maire à signer tout contrat ou convention nécessaire à cet effet.

Article 4 : **D'AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

Article 5 : **DIT** que le Maire sera chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La présente délibération sera transmise au Préfet du Val d'Oise et sera publiée sur le site de la Commune de Seraincourt.

Approbation à la majorité.



Le Maire

Anne-Marie MAURICE

